

Laïcité *d'accord !*

la maison des associations
1A, place des orphelins
67000 – Strasbourg
laicite.daccord@laposte.net

AVEC LA « CHARTE DE LA LAÏCITE », DU CHANGEMENT EN ALSACE ET MOSELLE.

Comme dans le reste du territoire national, cette charte va être affichée dans tous les établissements scolaires d'Alsace et de Moselle.

En vertu de l'article 11, les personnels de l'Education nationale sont appelés à « transmettre aux élèves le sens et les valeurs de la laïcité. » Ils vont donc leur expliquer que la laïcité organise la séparation des cultes et de l'Etat, ce qui implique que l'Etat ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. Les élèves d'Alsace et de Moselle vont alors se demander pourquoi ces territoires de la République laïque sont toujours soumis au concordat et découvrir que la laïcité garantit pleinement la liberté de conscience dont la liberté religieuse.

En vertu des articles 11 et 14, les personnels vont expliquer aux élèves que l'Education nationale est laïque, qu'elle échappe totalement à l'intervention des cultes, que les personnels sont obligatoirement laïques et donc qu'aucun ministre du culte ou aucun personnel dépendant d'un culte ne peut y enseigner. Ils vont leur expliquer qu'aucun enseignement de religion ne peut y être imposé, même avec possibilité de dispense. Les élèves d'Alsace et de Moselle vont se demander pourquoi on leur impose un enseignement de religion, avec possibilité de dispense, totalement contraire aux principes laïques.

Les organisations laïques d'Alsace et de Moselle ont pour objectif de convaincre les responsables politiques locaux et nationaux, les responsables des cultes et ceux de l'Administration rectorale d'agir enfin pour que les Alsaciens et les Mosellans puissent vivre pleinement les principes laïques qui seuls contribuent au respect des références philosophiques ou religieuses de chacun tout en garantissant le vivre ensemble dans la paix civile.

Pour Laïcité d'Accord
Claude Hollé Secrétaire de l'association
Claude.holle@orange.fr

15 rue de Nancy Ostwald.